

# LE P'TIT MAREUILLAIS OCTOBRE 2019



Bonjour à toutes et à tous,

Bienvenue dans votre petit journal d'automne.

Après un été sec et chaud, voire caniculaire, nous voici revenus à des températures à peu près de saison et au retour de la pluie bienfaitrice. Nous avons eu la chance de ne pas avoir eu de coupure d'eau comme dans certains départements, ce qui ne veut pas dire que nous sommes en surplus d'eau. Les réserves sont au plus bas et il faudrait des mois de pluie pour revenir à la normale.

Depuis quelques jours, la nature, les arbres les vignes aussi reprennent un peu de vigueur. Mauvais temps pour les vendanges mais c'est ainsi. Mareuil comme les communes alentour a subi le gel du printemps et certaines parcelles de vignes ont été touchées et malheureusement ne produiront pas de fruits.

Vous trouverez dans votre petit journal d'Automne, vos rubriques habituelles et un point d'étape des divers projets de votre Communauté de Communes.

Bonne lecture à vous.



- POINT SUR LES TRAVAUX



- **Les travaux de voirie**

Les travaux FDAC sont terminés et ont été réalisés par l'entreprise SCOTPA en phase avec les devis signés. Pour rappel, ils ont été faits sur la rue des Prairies, rue du Clos, rue du Puits, une partie de la route de Fougéard, aux maisons neuves chemin du Belvédère, sur la placette de l'église et sur la voie communale des Romains (Rouillac limitrophe) pour un coût de 18 403.22 € HT.

Travaux terminés sur les chemins du bas du Plessis et de Chilloux, effectués par l'entreprise Bernard LEHELLE avec entrée en bicouche pour un coût global de 23 788.20€ TTC. Une grosse dégradation a eu lieu ces derniers jours dans le virage en bordure du dépôt de rappe. C'est désolant... Tout comme la dégradation sur la petite place devant le cimetière refaite l'an dernier dans le cadre du FDAC ; déroutant...

- **Les travaux sur les bâtiments**

Plusieurs chantiers terminés, établis pour certains au budget, notamment la toiture du petit local communal à côté de la sacristie. Des travaux de toiture également sur une petite chapelle, la sacristie et la mairie. La partie plâtre à l'intérieur de l'église est à faire. Par ailleurs, le local de l'employé communal est en cours de finition, il reste la partie plomberie et la pose de la cabine de douche (prévue depuis début de l'année). A l'école, nous avons toujours notre problème de cave humide. Après plusieurs études de devis incomplets, un architecte viendra sur place (le même qu'en juillet) pour conseil et éventuelle assistance au chantier selon devis... Egalement divers travaux de dalles et pose de barrière à l'école.

○ INFORMATIONS DIVERSES



➤ **Ordures ménagères :**

Pour rappel, depuis l'année dernière les agents collecteurs ne doivent plus collecter les ordures ménagères contenues dans des poubelles style lessiveuse. Seuls les CONTAINERS à ROULETTES HOMOLOGUES et les SACS posés au sol sont collectés.

Si vous souhaitez commander des containers, adressez-vous à la communauté de communes – service ordures ménagères ou à la mairie aux jours et heures d'ouverture. Les tarifs pour les bacs poubelles sont les suivants :

**120 litres noir ou jaune : 25€**

**240 litres noir ou jaune : 36€**

Nous avons eu et avons encore quelques incivilités autour des bacs à verre, mais aussi à proximité du bac collectif noir déposé à l'entrée du bas de la Rue du Clos.



---

➤ **Cérémonie du 11 novembre**

La cérémonie du 11 novembre se déroulera au monument aux morts à 11h30 et sera suivie du verre de l'amitié dans la salle de la mairie.



---

➤ **Prévention démarchage à domicile**

**Rappel de la réglementation :**

Conformément à la réglementation (article L310-1 du code de la consommation), les professionnels agissant par démarchage à domicile doivent justifier de leur **identité professionnelle, de la réalité de l'entreprise** et respecter les dispositions telles que la **rédaction d'un devis** précisant le délai de rétractation et les conditions de paiement.



Il est vivement conseillé de :

Ne rien signer avant la conclusion d'un devis qui doit être écrit et comporter l'ensemble des informations concernant l'entreprise (nom, adresse, nom du démarcheur, descriptif précis, modalité et délai de livraison, montant HT, montant TTC) ;

Ne pas verser d'argent ou de remettre de chèque avant l'écoulement du délai de 7 jours pendant lequel le consommateur peut se rétracter. Le délai est de 14 jours en cas de crédit.

Ne pas signer un document non daté ou antidaté.

Ne pas faire de chèque antidaté.

---

➤ **Développement de l'application « INTRAMUROS »**



Application prochainement disponible sur vos Smartphones. Concept à l'initiative de la CdC du Rouillacais, l'objectif étant de vous faire connaître les actualités de votre commune et de celles qui vous entourent sur le territoire Rouillacais. Vous aurez également la possibilité de signaler un problème ou une difficulté rencontrée.

## ➤ Carte nationale d'identité/Passeport



Pour rappel, depuis le 15 mars 2017, les usagers peuvent effectuer leur demande de carte d'identité dans n'importe quelle commune équipée d'un « dispositif de recueil » qui permet notamment de collecter les empreintes numérisées ([19 communes dans le département de la Charente](#) \*) ce qui permet de sécuriser la CNI, valable 15 ans, qui reste gratuite sauf en cas de perte ou de vol.

*\*Angoulême, Barbezieux, Chabanais, Champniers, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Châteauneuf-sur-Charente, Cognac, Confolens, Gond-Pontouvre, Jarnac, La Rochefoucauld, Mansle, Montbron, Montmoreau, Mouthiers-sur-Boëme, Rouillac, Ruffec, Segonzac, Soyaux.*

**Pour rappel, pour faciliter le traitement du dossier, il vous est possible d'effectuer : la « pré-demande en ligne » de la carte d'identité :**

- l'utilisateur peut remplir en ligne sa pré-demande de CNI
- il n'a pas à renseigner de formulaire papier au guichet de la mairie.
- un numéro de pré-demande lui est attribué qu'il doit noter ou imprimer
- ce numéro permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne.

Pour effectuer une pré-demande, il faut créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

**Attention :** la pré-demande de CNI ne dispense pas l'utilisateur de se rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de son dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

---

## ➤ Recensement militaire

N'oubliez pas, vous venez d'avoir 16 ans, vous devez vous faire recenser dans votre mairie de résidence, c'est obligatoire. En effet, une attestation vous sera délivrée, document nécessaire pour vous inscrire à des concours et examens sur présentation de votre carte d'identité et votre livret de famille.



---

## ➤ Inscription sur les listes électorales

Nouvel habitant majeur sur la commune, pensez à vous inscrire en mairie sur présentation de votre carte d'identité et un justificatif de domicile. Il sera toujours possible de vous inscrire jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédent le scrutin, prochaines élections municipales prévues les 15 et 22 mars 2020.





- EN BREF...



➤ **La Grande Lessive**

L'école de MAREUIL s'apprête à participer à l'exposition éphémère "**La grande lessive**" le 17 octobre 2019, qui se déroulera à plusieurs endroits, thème cette année : Paysages au bord de Terre à l'instant T.



Tout est possible, seul le format A4 est imposé et les œuvres seront accrochées avec des pinces à linges en bois, concept visible sur le site : <https://www.lagrandelessive.net/participer/que-faire-ensemble/>.

Les enseignantes ont le plaisir de convier les associations ou adultes indépendants qui seraient intéressés par le projet le 17 octobre prochain. Cette manifestation est ouverte à tous, les trois classes de l'école vont participer.

Monsieur INGRAND avait proposé gentiment son parc comme lieu d'exposition cependant il ne pourra être présent ce jour là, l'exposition aura donc lieu à l'école de Mareuil.

➤ **MOBIL' 27 :**

**MOBIL'27**

---

Le Transport à la demande sur le Rouillacais

---



Vous avez besoin de faire des courses ?  
Un rendez-vous médical ? Des démarches administratives à faire ? Rendre visite à un proche ? Un rendez-vous professionnel ? ....

Mais vous n'avez pas de moyen de transport pour vous déplacer ?

**Réservez votre place à bord de MOBIL'27**

**Au 05.45.96.99.46**



**Horaires**

---

Mobil'27 fonctionne du **lundi au vendredi, de 9h à 12h30.**

**Nous nous adaptons à vos besoins et vos attentes.**

**Besoin de vous déplacer l'après-midi ? Appelez-nous ! Nous vous apporterons une solution.**

**Mobil'27, un service à votre écoute !**

---

**Tarifcation**

---

Chaque trajet aller/retour coûte **1€** par personne.  
Le paiement du trajet s'effectue directement auprès du chauffeur.

---

**Communauté de Communes du Rouillacais**

314 Avenue Jean Monnet  
BP 40 016  
16170 ROUILLAC

Service Transport A la Demande : Marion PELRAS  
Téléphone 05.45.96.99.46  
Messagerie : chageedemission@ccrouillacais.fr

**MOBIL'27 à votre service !**

**POUR RAPPEL :**

Le service est assuré tous les matins, du lundi au vendredi et l'après-midi si besoin.

Ne pas hésiter à contacter Madame PELRAS Marion au 05.45.96.99.46 - Service Transport A la Demande pour tout renseignement.

L'objectif étant vraiment de répondre à la demande et aux attentes des administrés.

## ➤ Point sur les projets de la Communauté de Communes du Rouillacais

Un point d'étape sur les divers projets en cours.

Le pôle enfance jeunesse, qui devait ouvrir ses portes en octobre ne sera opérationnel qu'en décembre. Des retards et quelques malfaçons dans les travaux sont responsables de ce contre-temps.

Le projet de la maison de santé pluridisciplinaire avance. Le terrain en haut du champ de foire à Rouillac est maintenant la propriété de la CdC. L'architecte a été retenu et une 1<sup>ère</sup> esquisse du bâtiment devrait être présentée fin octobre aux élus et aux personnels médicaux.

A la ferme des Bouchauds, une 1<sup>ère</sup> tranche est en cours. Les devis des entreprises ont été retenus et une première réunion de chantier aura lieu le 31 octobre prochain.

Projet d'aménagement en cours à la Maison des Services Au Public (MSAP), permis de construire déposé.

PLUI : Nous sommes toujours dans l'attente d'un nouveau cabinet nous permettant d'avancer sur le projet.

Ce qui interpelle c'est une instruction du gouvernement en faveur d'une gestion économe de l'espace, qui indique que « l'objectif de zéro artificialisation nette à court terme impose d'infléchir immédiatement la consommation d'espace avant de la stopper. »

Sujet également abordé par la Préfète, les services de l'Etat et les CdC charentaises, en reprenant l'instruction citée ci-dessus qui vise à limiter la consommation de l'espace, augmenter la densité des espaces bâtis, mener un recensement des logements vacants et valoriser le patrimoine.

A cet égard, les territoires ont répondu : « Conscients qu'il ne faut pas tomber dans la consommation massive des espaces, il y-a unanimité des territoires pour dire que la zéro artificialisation est un frein au développement du territoire. Difficulté à réinvestir des espaces inutilisés (droit de la propriété, enjeux économiques...) ».



### ➤ **Compteurs LINKY ENEDIS**

La plupart des foyers Mareuillais ont été équipés des nouveaux compteurs électriques LINKY. A ma connaissance, mis à part 3 ou 4 personnes se sont opposées à son installation et ont demandé à attendre la date butoir au niveau national de 2021.

Par ailleurs, vous aurez courant 2020, 2021 une proposition de compteur gaz « GAZPAR » dont l'installation à l'inverse du compteur LINKY ne sera pas obligatoire.



---

### ➤ **L'arrivée de la fibre optique => 2021**

Prévue pour le premier semestre 2020 à Mareuil, les travaux ont pris du retard (environ 9 mois). Malgré l'engagement de l'entreprise, l'arrivée de la fibre à Mareuil se situera fin 2020, début 2021. Nous avons été interrogés au sujet des habitations isolées (hameau de Beaulieu) et avons demandé à ce que ces maisons soient reliées également à la fibre.





➤ **Infos dernière minute :**



Suite aux remarques de certains riverains du lieu-dit « Les Maisons Neuves » sur la vitesse excessive des véhicules, j'ai demandé au service voirie du département d'installer un compteur pour comptabiliser le nombre de véhicules et leur vitesse. Pour information, la vitesse autorisée est de 80 km/h ce qui me paraît vraiment excessif. La moyenne des passages a été calculée sur 9 jours. Il se trouve que dans les deux sens elle est de 377 véhicules/jour (360 véhicules légers et 17 poids lourds) et la vitesse moyenne est de 52 km/h (dans les deux sens). Néanmoins, 15 excès de vitesse ont été constatés sur cette période. Un nouveau contact a été pris avec les services du département pour installer un panneau 50 km/h à chaque extrémité.

➤ **Synthèse d'activité des Sapeurs Pompiers sur le territoire Mareuillais**

**Informations générales**

*Informations administratives*

Population	412 habitants
Superficie	11,51 km <sup>2</sup>
Canton	ROUILLAC

*Liste de défense (1)*

Centre	Ordre	(1) Liste de défense principale de la commune
ROUILLAC	1	
JARNAC	2	
COGNAC	3	
AIGRE	4	
SEGONZAC	5	
LA COURONNE	6	
ANGOULEME	7	
CHATEAUNEUF SUR CHARE	8	
MANSLE	9	
VILLEFAGNAN	10	

	janv. 2019 à oct. 2019	janv. 2018 à oct. 2018	Evolution	Evolution %
<b>Volume d'activité</b>				
Nombre d'interventions	9	7	2	28,6%
Nombre de sorties d'engins	10	9	1	11,1%
Charge opérationnelle (heures x hommes)	59	50	9	0,17
Nombre de victimes (hors SP)	7	6	1	16,7%
<b>Durées et délais</b>				
Délai moyen d'arrivée des secours (appel => 1er SLL)	19m37s	19m24s	0m12s	1,1%
Durée moyenne des interventions	1h49m25s	1h54m52s	-05m27s	-4,7%
Durée moyenne des interventions SAP	1h57m04s	2h0m05s	-03m01s	-2,5%

**Répartition des victimes (hors SP)**

BLESSE GRAVE	BLESSE LEGER	TOTAL
3	4	7

**Bilan opérationnel par centre**

Centre	Sorties d'engins		Charge opérationnelle		D m SL
	Nb	%	HxH	%	
ROUILLAC	9	90,0%	57	97,8%	
JARNAC	1	10,0%	1	2,2%	
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>100,0%</b>	<b>59</b>	<b>100,0%</b>	<b>1</b>



## Propriétaires : vous souhaitez réaliser des travaux, l'ANAH peut vous aider



Sur tout le département, un **opérateur** vous conseillera et vous accompagnera **gratuitement** dans l'élaboration de votre projet

### Propriétaires charentais

si votre logement a plus de 15 ans : renseignez-vous auprès de l'Anah !!!

**Propriétaires, vous souhaitez réaliser des travaux, l'Anah peut vous aider.**  
**05 17 17 38 29**

05.17.17.38.29

ddt-anah@charente.gouv.fr

Accueil du public dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires

43 rue Charles Duroselle  
16016 Angoulême Cedex



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CHARENTE

Les subventions de l'Anah peuvent être complétées par une **aide des collectivités**

Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier à l'Anah et être réalisés par des artisans



Mai 2016

Les aides financières ne sont pas de droit et peuvent faire l'objet d'évolutions réglementaires



### Propriétaires occupants

### Propriétaires bailleurs

#### TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Travaux de chauffage, isolation des murs, des combles, remplacement des fenêtres, production d'eau chaude, etc...



- sous réserve de réaliser des travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25 %
- sous conditions de ressources.

#### ADAPTATION DU LOGEMENT

Aménagement des toilettes ou de la salle de bain, suppression des seuils de portes, installation d'un monte-escalier, ou de rampes d'accès, etc...

- sous réserve de justifier d'une perte d'autonomie ou d'une situation d'handicap
- sous conditions de ressources.



#### TRAVAUX DE MISE AUX NORMES OU D'AMÉLIORATION DU CONFORT THERMIQUE

- sous réserve de vous engager à louer votre logement pour une durée de 9 ans à des locataires dont les revenus sont inférieurs aux plafonds fixés par l'Anah,
- et à respecter le montant de loyer fixé localement par l'Anah.



vous pouvez bénéficier d'une aide au taux maximum de **50%** du montant H.T. des travaux et d'une aide complémentaire de **10%**

vous pouvez bénéficier d'une aide de **35 ou 50%** du montant H.T. des travaux.

vous pouvez bénéficier d'aides de **25 ou 35%** et d'avantages fiscaux sur vos revenus fonciers



Voilà, rapidement brossées les petites infos sur votre commune et votre communauté de communes.

L'Automne s'installe petit à petit avec ses couleurs et ses odeurs particulières.

Si vous avez besoin, n'hésitez pas, vous pouvez me contacter sur mon portable au 06.26.90.15.56.

A très bientôt et bien en avance de bonnes fêtes de fin d'année à vous !!

